

# **AVIS DE COURSE**

La rentRé
Cercle Nautique Ars en Ré
5B ; le 10 septembre 2023 ; Bassin des optimists quai de la pré.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

## Préambule

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux <u>concurrents.es</u> et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres <u>participants.es</u>

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

#### 1 REGLES

L'épreuve sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe E
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le système de course HMS en vigueur,
- 1.5 Umpiring pour course en flotte pour les voiliers radiocommandés (Règles expérimentales (2021) »
  - Procédure de réclamation accélérée -
  - Le Système de Réduction du Nombre d'Instructions (SYRNIN),

# 1.8 Règles modifiées :

La RCV E2.1(c) est supprimée

#### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles en version électronique sur le groupe WhatsApp dédié.

# 3 COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le groupe WhatsApp dédié.

#### 4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.





- **4.1** La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe 1M (IOM)
- 4.2 Les concurrents admissibles membres de l'association de classe correspondante peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible à l'adresse suivante :

# https://forms.gle/ATw8WsSQBUSsn5qE6

# Les 20 premiers inscrits, avant le 3 septembre 2023, recevront un "pass" par voie postale permettant la gratuité du pont les 9 et 10 SEPTEMBRE 2023.

- **4.3** a) Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide
  - leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée
    - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
    - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

#### 5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits requis sont les suivants : 12€ espèce ou chèque

#### 6. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 10h15 à partir du classement des coureurs du 3/09/2023

### 7. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

# 8. PROGRAMME

**8.1** Confirmation d'inscription :

Le 10/09 de 9h à 10h15 avec café et viennoiseries Prévoir son repas et boisson personnels.

- **8.3** Courses à suivre de 10h30 à 16h30
- 8.4 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00

#### 10. CLASSEMENT

1 course devra être validée pour valider la compétition.

# 11. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

## 13 PROTECTION DES DONNÉES

# 13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

# 13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication

de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant <a href="mailto:dpo@ffvoile.fr">dpo@ffvoile.fr</a> ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : arnaud777@gmail.com

